

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|   |                             |   |  |
|---|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant<br>SOCIAL SAFARI INC.                                     | Numéro de permis<br>2019504 | Date d'inspection<br>Le 01 avril 2021               |  |
| Nom de l'établissement<br>Centre récréatif 'A' Safari Social                  |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 386-2262               |  |
| Adresse<br>55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2                                 |                             |   |  |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Véronique Landry |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |  |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  | Règlement     | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|---------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;   | 11(a)         | 19 avr. 2021                   |                                     |
| Commentaires : Le certificat RCR d'un employé est expiré. L'employé complétera son cours prochainement.   |               |                                |                                     |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 19 avr. 2021                   |                                     |
| Commentaires : Le certificat RCR d'un employé est expiré. L'employé complétera son cours prochainement.   |               |                                |                                     |

|   |
|---|
| Commentaires généraux   |
| Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une visite de surveillance, les protocoles pour la Covid-19 sont respectés. |
| La planification et la documentation à jour furent observées dans tous les groupes.   |

original signé par  
Véronique Landry

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Tina Munro

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date